

## Mise en œuvre du passeport d'éducation économique, financière et budgétaire (Educfi)

### Note d'information du 02/10/2025 relative à la mise en œuvre du passeport d'éducation économique, financière et budgétaire (Educfi)

Rectorat de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Olivier MONDET

Mél : olivier.mondet@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

www.ac-creteil.fr

---

*Texte adressé à Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux, Mesdames les Proviseuses, Messieurs les Proviseurs de lycées professionnels et polyvalents.*

*S/c de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.*

---

#### Références :

Bulletin officiel n° 40 du 24 octobre 2024 ([MENE2424490N](#)) - Passeport Educfi - Mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle.

---

L'éducation économique, budgétaire et financière (Educfi), consiste en des actions d'information et de formation au bénéfice des élèves, visant à améliorer leurs connaissances pratiques : mieux gérer son argent et son épargne, maîtriser son endettement, prévenir les arnaques financières, savoir à qui s'adresser en cas de difficulté, etc.

Depuis la rentrée scolaire 2023, le passeport Educfi se déploie au sein de tous les collèges de notre académie avec près de 15 000 élèves impliqués l'année écoulée. Son ouverture à la voie professionnelle a permis à plus de 4 000 lycéens d'obtenir leur passeport.

#### **La généralisation du passeport EDUCFI (avec des contenus spécifiques) s'adresse**

- **à toutes les classes de 4e, de 4e Segpa et de 3e prépa-métiers des collèges (d'enseignement public et privé sous contrat) ;**
- **à toutes les classes de seconde professionnelle et CAP des lycées professionnels ou polyvalents (d'enseignement public et privé sous contrat).**

Au collège, le passeport Educfi est un dispositif souple qui consiste en une séance pédagogique de 2 heures fournie « clé en main » (basée sur un diaporama associé à des supports) aux enseignants qui peuvent l'adapter à leur situation de classe ou d'établissement. À l'issue de cette séance, après un quiz, les élèves obtiennent un certificat nominatif.

La réforme de la voie professionnelle qui prévoit le versement d'une allocation financière lors des périodes de stage et qui forme de futurs salariés ou entrepreneurs responsables de leurs ressources, impose que ces lycéens puissent acquérir une culture économique, budgétaire et financière. Une séquence

pédagogique pouvant aborder jusqu'à 8 thèmes dans différents enseignements permet la délivrance du passeport selon l'organisation adoptée dans chaque établissement.

Tous les outils nécessaires pour les classes de collège et de la voie professionnelle (diaporamas, questionnaires, guides d'accompagnement, ressources et certificats) sont accessibles

- sur la page Éduscol à destination des chefs d'établissement et des enseignants : <https://eduscol.education.fr/180/education-economique-budgetaire-et-financiere-educfi>
- via le parcours d'autoformation m@gistère à destination des enseignants : [Passeport EDUCFI](#)

Vous trouverez également un témoignage d'élèves et enseignants de la voie professionnelle tourné dans notre académie : <https://podeduc.apps.education.fr/video/105145-educfi-au-lycee-professionnel/>

Pour la campagne 2025-2026 du passeport Educfi, **les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 29 mai 2026.**

- Les chefs d'établissement inscrivent les classes dans l'application SIECLE. La saisie est à faire dans le menu Diplômes/Attestations. Le mot EDUCFI apparaît dans la liste déroulante.

Une **réunion d'information à distance** pour les équipes de direction ou pédagogiques disponibles se déroulera le **mardi 20 janvier 2026 à 16h**, en s'inscrivant préalablement (le lien sera communiqué aux inscrits) : <https://framaforms.org/inscription-a-la-visioconference-de-presentation-du-passeport-educfi-1730625815>

Nous vous invitons, pour toute précision concernant la mise en œuvre du passeport dans votre établissement et pour tout accompagnement, à prendre contact :

- pour la mise en œuvre en collège, avec Olivier MONDET, IA-IPR économie et gestion (Olivier.Mondet@ac-creteil.fr) ;
- pour la mise en œuvre au sein de la voie professionnelle, avec Damien LAMBERT THORET, IEN-ET économie et gestion (Damien.Lambert-Thoret@ac-creteil.fr).

Nous vous remercions de votre engagement dans cette opération essentielle pour la réussite des élèves.

**Les référents académiques  
pour la généralisation du passeport Educfi**

**Olivier MONDET, IA-IPR  
Damien LAMBERT THORET, IEN-ET**